© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Interdiction

Par Profil supprimé Postée le 09/04/2023 21:47

> Bonjour comment je peux faire pour l'enlever l'interdiction il y a déjà 5 ans presque 5 ans et j'ai reçu plusieurs fois de rentrer mais ils disent que je suis interdit

---

Mise en ligne le 14/04/2023

Bonjour,

Une interdiction volontaire de jeux est valable pour une durée de 3 ans minimum.

Si le demandeur souhaite lever son interdiction après les 3 ans, il doit effectuer les démarches auprès de l’Autorité nationale des jeux sur le site internet de l’ANJ (Autorité Nationale des Jeux).

Si le demandeur souhaite maintenir son interdiction volontaire de jeux au-delà des 3 ans ou ne fait pas la demande de lever d’interdiction, la mesure reste en vigueur tant que la personne concernée ne se manifeste pas.

Vous pouvez à ce jour demander la levée de l’interdiction volontaire de jeux auprès des services de l’ANJ. Nous vous joignons le lien ci-dessous.

Bien cordialement

En savoir plus :

- ANJ - Demande de levée d'interdiction volontaire de jeux